

Parc national des Ecrins

Orientation 3.5: Promouvoir une agriculture de qualité en lien avec un territoire d'exception

[...]

- **Mesure 3.5.6. Encourager des formes de diversification non exclusivement agricole**

En raison de son importance économique dans les Écrins, le tourisme est une source de diversification pour l'agriculture. À l'inverse, s'y limiter serait réducteur. Les partenaires locaux, notamment les chambres consulaires, ont vocation à faciliter le maintien ou le développement d'une pluriactivité, qui pérennise par ailleurs les services à la population.

Les principales actions allant dans ce sens relèveront des développements suivants :

- agrotourisme et référencement de réseaux d'accueil fermier ;
- animations locales créant du lien entre lieux d'accueil (villages) et sites de production (fermes, alpages...) ;
- produits locaux/régionaux dédiés (paille, laine, chanvre...), en lien avec les filières de l'éco-construction.

Rôles de l'EPNE: Organisation d'échanges inter-parcs ; appui à l'animation faite par les chambres consulaires et aux évènements locaux marquants ; le cas échéant, référencement dans la cadre de la marque « Parc national des Écrins ».

Contribution attendue des communes adhérentes: Soutien aux actions locales.

Principaux autres partenaires à mobiliser: Chambres consulaires, autres parcs (nationaux et régionaux), membres du Réseau alpin des espaces protégés, services départementaux et régionaux de l'État, Régions et Départements, organisations socioprofessionnelles (dont CAPEB).

Page 81 de la Charte PNE

Référence ID de l'article : #2437

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-05-14 11:35